

Création de société civile Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC AUBAGNE CENTRE D AFFAIRES ALTA ROCCA BAT A 1120 ROUTE DE GEMENOS 13400 AUBAGNE déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

M Vincent CALIFANO, gérant de la société 7 KLEBER , société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 8 AVENUE DU MATELAD 13600 LA CIOTAT, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : M Vincent CALIFANO

Nombre de parts : 1

Montant versé : 1 €

- Associé : SARL VINGEST

Nombre de parts : 99

Montant versé : 99 €

En conséquence, sur demande de M Vincent CALIFANO, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 août 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST
[Signature] Lu et approuvé

Régis QUERE
Chargé d'affaires professionnels

